



T651.21

Communauté tarifaire jurassienne CTJU

Modifications valables à partir du 12.12.2021

Chiffre	Modifications
1.1	1.1.1.1 Modification des lignes par ET
2.2	2.2.1.5 Modification du texte
3.4	3.4.1.5 Modification texte
3.6 (ancien)	Suppression du chapitre Vagabond Plus (mise à jour de la numérotation)
3.7	Modification texte
5.1	5.1.1.2 Modification texte 5.1.1.5 Modification texte (suppression de l'interdiction pour les groupes)
7.1	Modification du plan de zones
7.2	Suppression du plan de zones Vagabond Plus
8.3	Suppression des tableaux tarifaires Vagabond Plus (mise à jour de la numérotation)
9.1	9.1 Mise à jour de la liste des arrêts
9.2	Suppression Vagabond Plus et mise à jour JobAbo

Table des matières

0	REMARQUES PRÉLIMINAIRES	5
0.1	Généralités	5
0.2	Définitions	6
1	CHAMP D'APPLICATION	7
1.1	Rayon de validité	7
1.2	Services de substitution.....	7
1.3	Chevauchement avec Libero	8
1.4	Chevauchement avec Onde Verte.....	8
2	DISPOSITIONS GÉNÉRALES	9
2.1	Généralités.....	9
2.2	Validités	9
2.3	Billet de raccordement dans le périmètre de la CTJU	9
2.4	Voyageurs franchissant la limite du périmètre de la CTJU.....	10
3	DISPOSITIONS RELATIVES AUX ABONNEMENTS VAGABOND	11
3.1	Généralités.....	11
3.2	Abonnement annuel et mensuel sur le SwissPass	12
3.3	Changement de parcours, surclassement	12
3.4	Remboursements	12
3.5	Remplacement	14
3.6	JobAbo.....	14
3.7	Abonnements transfrontaliers TER BFC.....	15
3.8	Abonnement personnel sans carte de base.....	15
3.9	Abonnements modulables	15
4	TITRES DE TRANSPORTS FORFAITAIRES, SD ET RÉDUCTIONS	16
4.1	Enfants, militaires et animaux.....	16
4.2	AG.....	16
4.3	Abonnement seven25.....	16
4.4	Autres titres de transport forfaitaires.....	16
4.5	Facilités accordées aux voyageurs avec handicap	16
5	TITRES DE TRANSPORTS SPÉCIAUX	17
5.1	Jura-Pass.....	17
6	VÉLOS, BAGAGES, CONTRÔLES, IRRÉGULARITÉS	18
6.1	Chargement des vélos par les voyageurs.....	18
6.2	Bagages.....	18
6.3	Contrôle des titres de transport	18
6.4	Irrégularités	18
7	PLANS DES ZONES	19
7.1	Plan de l'ensemble du périmètre Vagabond	19
8	PRIX, TAXES, SUPPLÉMENTS	20

8.1	Base de la formation des prix	20
8.2	Abonnements Vagabond	20
8.3	Abonnements transfrontaliers TER BFC.....	21
8.4	Franchises et suppléments.....	22
9	ANNEXES.....	23
9.1	Annexe 1 : Points d'arrêts des entreprises de transport.....	23
9.2	Annexe 2 : Modèles de titres de transport	31
9.3	Annexe 3 : Modèles « Voyages sans titre de transport valable »	35

0 Remarques préliminaires

0.1 Généralités

0.1.1.1 La Loi sur le transport de voyageurs (LTV 745.1), l'Ordonnance sur le transport de voyageurs (OTV 745.11) ainsi que les Dispositions tarifaires communes (DTC T600) prévalent.

0.1.1.2 Sauf mention contraire dans le présent tarif, les tarifs et prescriptions ci-après sont applicables

- Facilités de voyage pour enfants (T600.3)
- City-Ticket (T600.7)
- Remboursements (T600.9)
- Tarif général des voyageurs (T601)
- Bagages (T602)
- Abonnements de parcours (T650)
- Cartes multiconces (T652)
- AG, demi-tarif, Abonnement seven25 et offres supplémentaires (T654)
- Abonnements modulables (T657)
- Voyages de groupe (T660)
- Réservation de places pour les groupes (P507)
- Transports militaires, la protection civile et le service civil (P520)
- Moyens de paiement (P545)

des entreprises suisses de transport, ainsi que les prescriptions internes des entreprises de transport participantes.

0.1.1.3 Les termes « voyageur », « client », « titulaire », etc. concernent les personnes des deux sexes et les enfants.

0.1.1.4 Les tarifs des transports publics ne mentionnent que les dispositions expressément autorisées. Tout ce qui n'est pas permis, n'est pas mentionné dans les tarifs.

Abréviations :

AG	Abonnement général
CASA	Système de vente au guichet (ancien Prisma)
ET	Entreprise de transport
KUBA	Banque centrale de données sur la clientèle des TP en Suisse
CTJU	Communauté tarifaire jurassienne
OFT	Office fédéral des transports
P5XX	Prescriptions nationales selon leur numérotation
RemitF	Voyageurs avec titre de transport en partie valable
RogF	Voyageurs sans titre de transport valable
SD	Service direct (assortiment national des titres de transport)
SwissPass	Support aux abonnements (Vagabond, demi-tarif, AG, etc.)
T6XX	Dispositions tarifaires selon leur numérotation
TP	Transports publics

0.2 Définitions

- 0.2.1.1 Communauté tarifaire jurassienne Vagabond (CTJU Vagabond)
Une communauté tarifaire est l'union de plusieurs ET d'une région pour la création de tarif et d'abonnements communs reconnus mutuellement. Les ET concernées et les parcours sont indiqués au chiffre 1 (champ d'application).
- 0.2.1.2 Prix entier / réduit
Les groupes de clients sont parfois appelés « Adultes » plutôt que « Prix entier » et « Réduit » plutôt que « Réduit ½ ». Les deux appellations peuvent être employées dans le tarif et sur les titres de transport. Elles sont interchangeables.
- 0.2.1.3 Adultes
Personnes voyageant à prix entier.
- 0.2.1.4 Enfants
Les enfants dès l'âge de 6 ans et jusqu'à la veille de leur 16e anniversaire (15,99 ans), ainsi que les enfants plus jeunes voyageant sans être accompagnés, paient le prix « enfant ».
- 0.2.1.5 Jeunes
Les jeunes jusqu'à la veille de leur 25e anniversaire (24,99 ans) obtiennent des abonnements au prix « Jeune ».
- 0.2.1.6 Arrêts
Sont considérés comme « arrêts » tous les arrêts des TP, qu'ils soient desservis ou non.
- 0.2.1.7 Trains
Le terme « train » est employé par analogie pour tous les moyens de transport (train, bus, tram, funiculaire, etc.).
- 0.2.1.8 Abonnements communautaires
Tous les abonnements émis selon le présent tarif (Vagabond, Vagabond Plus, JobAbo, Transfrontaliers TER BFC).

1 Champ d'application

1.1 Rayon de validité

1.1.1.1 Les ET ci-après participent à la totalité de l'assortiment Vagabond.

Initiales	Code	Parcours
CFF	011	Delémont – Delle Delémont – Moutier
CarPostal	801	Tramelan - Goumois Les Genevez JU - Fornet-Dessus St-Ursanne - Soubey St-Ursanne - La Motte Porrentruy - Villars-sur-Fontenais Porrentruy - Bressaucourt Porrentruy - Damvant Porrentruy - Fahy Porrentruy - Beurnevésin Porrentruy - Bure Porrentruy - Charmoille Buix - Montignez Courfaivre - Bassecourt - Montavon - Soulce Delémont - Lucelle Delémont - Pleigne Delémont - Roggenburg Delémont - Montsevelier Delémont - Moutier Delémont - Châtillon JU Courrendlin - Rebeuvelier Vicques - Vermes Moutier - Souboz Moutier - Belprahon Boécourt - Saignelégier Saignelégier - Soubey Saignelégier - Les Genevez JU Les Genevez JU - Bassecourt
CJ	043	La Large-Journée - Glovelier Le Noirmont - Tramelan-Dessous Porrentruy - Bonfol
CJ Auto	833	Tramelan, gare - Les Breuleux, gare
TUD	725	Réseau urbain Delémont
TUB	801	Réseau urbain Porrentruy
TUM	801	Réseau urbain Moutier

1.2 Services de substitution

1.2.1.1 Tous les titres de transport reconnus valables sur une ligne régulière, le sont également sur les services de substitution permanents ou temporaires.

1.3 Chevauchement avec Libero

1.3.1.1 Pour les relations entièrement comprises à l'intérieur des zones de chevauchement énumérées ci-dessous, les tarifs d'abonnement suivants s'appliquent :

Zones Vagabond	Zones Libero	Tarif abonnements
15	344	Libero
40	352	Vagabond
41	351	Vagabond

1.3.1.2 Pour les relations en provenance ou à destination de ces zones chevauchantes dans le périmètre de la CTJU, le tarif Vagabond s'applique.

1.4 Chevauchement avec Onde Verte

1.4.1.1 Pour les relations entièrement comprises à l'intérieur des zones de chevauchement énumérées ci-dessous, les tarifs suivants s'appliquent :

Zones Vagabond	Zones Onde Verte	Tarif abonnements
42	42	Vagabond

Pour les relations en provenance ou à destination de ces zones chevauchantes dans le périmètre de la CTJU, le tarif Vagabond s'applique.

2 Dispositions générales

2.1 Généralités

2.1.1.1 Pour des déplacements réguliers à l'intérieur de la région communautaire, sur les lignes selon le chiffre 1.1 du champ d'application, commençant et se terminant dans cette région, sont délivrés exclusivement des abonnements Vagabond. Pour les déplacements occasionnels, ce sont les tarifs du trafic national (SD), du tarif communautaire concerné ou de l'ET correspondante qui s'appliquent.

Exceptions : pour les voyages effectués entièrement et uniquement à l'intérieur de la zone 15 (zone de chevauchement), il n'est pas possible d'établir un abonnement Vagabond uniquement pour cette zone. L'achat d'au minimum une zone Vagabond supplémentaire est obligatoire.

2.1.1.2 Les abonnements émis selon le présent tarif s'appellent « abonnements communautaires ». Ils doivent pouvoir être présentés jusqu'à la fin de chaque voyage.

2.1.1.3 Les abonnements communautaires ne sont pas vendus dans les trains et bus.

2.1.1.4 Tous les abonnements destinés à la catégorie « adulte » sont émis en 1^{re} et 2^e classe, alors que ceux destinés à la catégorie « enfant/jeune » sont émis uniquement en 2^e classe.

2.1.1.5 Les prix des différents abonnements communautaires figurent au chiffre 8. Les prix comprennent la TVA au taux normal.

2.1.1.6 Les abonnements communautaires sont émis aux prix en vigueur le premier jour de validité. Ils peuvent être vendus au plus tôt deux mois avant le premier jour de validité.

2.2 Validités

2.2.1.1 Tous les abonnements communautaires sont valables dans leur rayon géographique de validité (zones). La durée de validité figure sur le titre de transport ou est enregistrée dans le support SwissPass.

2.2.1.2 Dans les trains, les abonnements communautaires ne sont valables que jusqu'au dernier point d'arrêt ou depuis le premier point d'arrêt situé dans le périmètre communautaire. Les abonnements communautaires ne sont pas valables dans les trains qui ne s'arrêtent, selon l'horaire, qu'à l'extérieur du périmètre communautaire. Ces dispositions s'appliquent par analogie dans la direction opposée. Voir aussi chiffres 2.3 et 2.4.

2.2.1.3 Lorsque selon l'horaire, aucune place de 1^{re} classe n'est proposée sur une ligne ou dans certains trains, le droit de voyager du titulaire d'un titre de transport de 1^{re} classe se limite à la 2^e classe (aucun droit à un remboursement).

2.2.1.4 Les abonnements communautaires ne sont valables dans des trains ou bus affrétés que si le commettant donne son accord.

2.2.1.5 Pour l'utilisation d'un train ou d'une voiture soumis à un supplément (ex : Publicar), le supplément figurant au tarif doit être payé.

2.3 Billet de raccordement dans le périmètre de la CTJU

2.3.1.1 Les abonnements Vagabond sont reconnus valables jusqu'au dernier point d'arrêt ou dès le premier point d'arrêt, conformément à l'horaire, situé dans les zones de la CTJU mentionnées sur l'abonnement. Lorsque le voyageur débute ou termine son déplacement en dehors des zones de validité de son abonnement Vagabond, il est tenu d'acheter un titre de transport selon T600 depuis le premier arrêt ou jusqu'au dernier arrêt du voyage.

Exemple :

Un voyageur détenteur d'un abonnement de la CTJU, zones 10 et 11, se rend de Delémont à Porrentruy en train régional : l'abonnement est reconnu valable jusqu'à Glovelier. L'achat, avant le départ, d'un titre de transport selon T600 de Glovelier à Porrentruy est requis.

2.4 Voyageurs franchissant la limite du périmètre de la CTJU

- 2.4.1.1 Les abonnements Vagabond sont reconnus valables jusqu'au dernier point d'arrêt ou dès le premier point d'arrêt, conformément à l'horaire, situé dans les zones de la CTJU mentionnées sur l'abonnement. Lorsque le voyageur débute ou termine son déplacement en dehors du périmètre de la CTJU, il est tenu d'acheter un titre de transport selon T600 depuis le premier arrêt ou jusqu'au dernier arrêt du voyage.

Exemple :

Un voyageur détenteur d'un abonnement Vagabond, toutes zones, se rend de Saignelégier à Bâle CFF en InterCity depuis Delémont : l'abonnement est reconnu valable jusqu'à Delémont. L'achat, avant le départ, d'un titre de transport selon T600 Delémont – Bâle CFF est requis.

3 Dispositions relatives aux abonnements Vagabond

3.1 Généralités

3.1.1.1 Les abonnements Vagabond sont émis à partir du niveau tarifaire 1 zone, ils sont personnels et donnent droit au libre parcours dans la ou les zones choisies sur toutes les courses et tous les moyens de transport du champ d'application défini au chiffre 1.

3.1.2 Sortes

3.1.2.1 Voici les différentes sortes d'abonnement en vente :

- Abonnement annuel pour adulte en 1^{re} ou 2^e classe
- Abonnement annuel pour enfant/jeune en 2^e classe
- Abonnement mensuel pour adulte en 1^{re} ou 2^e classe
- Abonnement mensuel pour enfant/jeune en 2^e classe

3.1.2.2 Les enfants/jeunes qui souhaitent voyager en 1^{re} classe achètent un abonnement adulte.

3.1.2.3 Le premier jour de validité de l'abonnement peut être choisi librement (date mobile).

3.1.3 Commande et émission

3.1.3.1 Pour l'achat d'un premier abonnement Vagabond, une pièce d'identité officielle (passeport, carte d'identité, permis de conduire, etc.) est à fournir ainsi qu'une photo d'identité récente et de bonne qualité dans le cas où les données du client ne sont pas encore saisies.

3.1.3.2 L'abonnement annuel et mensuel est référencé sur le SwissPass (à l'exception des abonnements « chien »).

3.1.3.3 Le SwissPass est délivré au format carte de crédit. Pour plus d'informations concernant le SwissPass, voir T600, chiffre 4.

3.1.3.4 Les photos d'identité enregistrées avant le 25^e anniversaire doivent être renouvelées au plus tard au bout de 5 ans. La photo d'identité des personnes plus âgées doit être renouvelée au plus tard au bout de 10 ans.

3.1.4 Formation des prix

3.1.4.1 Le nombre de zones parcourues (y compris la zone de départ) font foi pour le calcul du prix des abonnements. A partir de 5 zones, le prix ne change pas.

3.1.4.2 Pour les bases de calcul des prix et les prix, voir le chiffre 8.1.

3.1.4.3 Les abonnements pour jeunes doivent être émis avec une durée de validité normale même si le client atteint l'âge de 25 ans pendant la durée de validité (il est possible d'acheter un abonnement jeune jusqu'à la veille du 25^e anniversaire, avec le premier jour de validité la veille du 25^e anniversaire).

3.1.5 Titulaires de cartes de réduction

3.1.5.1 Les titulaires de cartes de réduction (p. ex. demi-tarif) n'obtiennent aucune réduction supplémentaire.

3.1.6 Chiens

3.1.6.1 Pour les chiens, il est possible d'émettre un abonnement mensuel ou annuel « chien » au tarif « jeune ».

3.1.6.2 L'abonnement annuel est émis au format papier, sans carte de base. Toutefois, l'achat d'un AG national « chien » est vivement conseillé.

3.1.6.3 Le chien peut être accompagné par une autre personne que son propriétaire.

3.2 Abonnement annuel et mensuel sur le SwissPass

3.2.1.1 L'abonnement Vagabond est référencé sur le SwissPass. Le fonctionnement du SwissPass est détaillé au T600, chiffre 4.

3.3 Changement de parcours, surclassement

3.3.1.1 Il n'est pas émis de billet de changement de parcours pour les abonnements.

3.3.1.2 Le titulaire d'un abonnement de 2^e classe qui utilise la 1^{re} classe doit payer la différence du prix du billet individuel du SD selon T600 pour le trajet concerné. Les enfants et autres personnes ayant droit à des billets à prix réduit paient la différence correspondante.

3.4 Remboursements

3.4.1 Généralités

3.4.1.1 Un remboursement peut être octroyé sous certaines conditions lorsqu'un abonnement annuel ou mensuel est rendu partiellement utilisé.

3.4.1.2 Seuls les points de vente équipés de CASA peuvent rembourser un abonnement Vagabond. Les abonnements portant l'observation « CRE » (achat par carte de crédit) doivent être remboursés selon les P545.

3.4.1.3 L'abonnement est considéré comme utilisé jusqu'au jour de restitution.

3.4.1.4 En principe, seul l'abonné a droit à un remboursement, en cas de décès ses héritiers légaux. Un remboursement ne peut être octroyé à d'autres personnes que si elles sont en possession d'une procuration ou d'une cession du droit. En cas de décès, le remboursement est effectué au pro rata, selon le chiffre 3.4.3.

3.4.1.5 Si le titulaire d'un abonnement demande rétroactivement le remboursement dudit abonnement pour cause de non-utilisation pendant une durée minimum de sept jours consécutifs suite à une maladie ou à un accident, il doit fournir une copie du certificat médical (attestation de séjour en hôpital ou dans un établissement de cure, certificat du médecin attestant l'incapacité de voyager) qui sera agrafée à la quittance du remboursement. Un remboursement en cas d'incapacité de voyager attestée peut être demandé jusqu'à 30 jours après l'échéance de l'abonnement correspondant. Le remboursement est effectué au prorata en Reka Rail ou Bons des TP.

3.4.1.6 Les abonnements portant la mention « Bon », « Forfait » ou « Remplacement » à la place du prix ne sont pas remboursés.

3.4.1.7 Si suite à un décès, un abonnement de remplacement est présenté pour remboursement (avec une attestation), il est possible d'octroyer le remboursement au pro rata manuellement (pas possible via KUBA).
Important : informer la Centrale Vente à l'aide du formulaire en ligne MODIFICATIONS KUBA.

3.4.1.8 En cas d'achat d'un abonnement de plus grande valeur contre restitution d'un abonnement de remplacement, celui-ci est remboursé au pro rata manuellement (pas possible via KUBA).
Important : informer la Centrale Vente à l'aide du formulaire en ligne MODIFICATIONS KUBA.

3.4.1.9 Lorsqu'une entreprise de transport se retire du tarif ou supprime de manière temporaire ou durable son exploitation, l'abonné ne peut pas invoquer ces causes pour demander un remboursement.

3.4.2 Remboursement en cas de restitution

3.4.2.1 Pour le calcul du remboursement, il y a lieu d'observer attentivement quel facteur s'applique au calcul des prix de l'abonnement annuel. Le remboursement des jours de non-utilisation est calculé selon les tableaux en % ci-après :

Abonnement annuel

Jours utilisés	Jours utilisés	Remboursement
De	à	en %
1	7	94
8	30	88
31	37	83
38	60	77
61	67	72
68	90	66
91	97	61
98	120	55
121	127	49
128	150	44
151	157	38
158	180	33
181	187	27
188	210	22
211	217	16
218	240	11
241	247	5
248	365	0

Abonnement mensuel

Jours utilisés	Jours utilisés	Remboursement
de	à	en %
1	7	50
8	31	0

3.4.2.2 Le montant à rembourser est arrondi au franc inférieur. La franchise est déduite selon chiffre 8.5

3.4.2.3 Exemple de remboursement en cas de restitution d'un abonnement annuel :

Premier jour de validité : 03.05
 Date de restitution : 10.11
 Durée d'utilisation : 192 jours
 Montant à rembourser en % : 22% (conformément au tableau)
 Prix de l'abonnement : CHF 1'233.00 (adulte, 4 zones, 2^e cl.)
 Calcul : 22% de CHF 1'233.00 = CHF 271.26
 Montant à rembourser : CHF 271.00 moins CHF 20.00 = CHF 251.00

3.4.2.4 Exemple de remboursement en cas de restitution d'un abonnement mensuel :

Premier jour de validité :	03.06
Date de restitution :	07.06
Durée d'utilisation :	5 jours
Montant à rembourser en %	50% (conformément au tableau)
Prix de l'abonnement :	CHF 78.00 (enfant/jeune, 3 zones, 2 ^e cl.)
Calcul :	50% de CHF 78.00 = CHF 39.00
Montant à rembourser :	CHF 39.00 moins CHF 20.00 = CHF 19.00

3.4.3 Remboursement au pro rata

3.4.3.1 Un remboursement au pro rata est possible dans les cas ci-après :

- achat d'un abonnement annuel par le titulaire d'un abonnement mensuel ;
- achat d'un abonnement annuel pour un rayon de validité différent (autres zones, autre groupe d'ayants droit) ;
- achat d'un abonnement annuel pour une classe supérieure ;
- achat d'un AG ; abonnement de parcours ou abonnement modulable ;
- décès ;
- incapacité de voyager.

3.4.3.2 Calcul de remboursement au pro rata :

$$\frac{\text{Prix payé} \times \text{le nombre de jour non utilisés}}{365}$$

3.4.3.3 Le montant à rembourser est arrondi au franc inférieur. La franchise n'est pas déduite.

3.4.3.4 Exemple de remboursement au pro rata :

Premier jour de validité :	15.06
Date de restitution :	30.09
Jours d'utilisation	15.06 – 30.09 = 108 jours
Jours non utilisés	01.10 – 14.06 = 257 jours
Prix de l'abonnement :	CHF 1'107.00 (adulte, 2 zones, 1 ^{re} cl.)
Formule :	$1107/365 \times 257 = \text{CHF } 779.45$
Montant à rembourser :	CHF 779.00

3.4.4 Remboursement de billets individuels en cas d'achat ultérieur d'un abonnement annuel

3.4.4.1 En cas d'achat ultérieur d'un abonnement annuel, il est possible de rembourser jusqu'à 3 titres de transport maximum, pour autant que le premier jour de validité de l'abonnement porte la date du billet le plus ancien. L'abonnement annuel peut être antidaté de 1 mois maximum. La franchise n'est pas déduite.

3.5 Remplacement

3.5.1.1 Le SwissPass peut être produit aussi souvent que souhaité contre le paiement de frais de remplacement, selon chiffre 8.5. Pour plus d'informations, voir T600, chiffre 4.2.

3.6 JobAbo

3.6.1.1 Un JobAbo est un abonnement Vagabond (selon chapitre 0.2) destiné aux employés des entités (entreprises, institutions, etc.) qui auront contracté un contrat de partenariat avec la CTJU.

- 3.6.1.2 Grâce au contrat de partenariat, les employés bénéficient d'un rabais d'au minimum 25% sur un abonnement annuel.
- 3.6.1.3 Un JobAbo mensuel ou annuel ne peut être délivré que contre la remise d'un RailCheck dûment rempli par l'entité qui emploie la personne bénéficiaire.
- 3.6.1.4 Un employé ne peut obtenir qu'un seul JobAbo mensuel. La responsabilité de ne pas délivrer plus d'un RailCheck pour un JobAbo mensuel à un même employé incombe à l'entité.
- 3.6.1.5 Aucun remboursement n'est autorisé sans l'accord écrit de l'entité qui emploie la personne titulaire du JobAbo mensuel ou annuel. Si l'entité donne son accord, les dispositions décrites au chapitre 3.4 sont valables.

3.7 Abonnements transfrontaliers TER BFC

- 3.7.1.1 Les pendulaires qui utilisent régulièrement la ligne de train en direction de Belfort (F) ont la possibilité d'acheter un abonnement mensuel ou annuel qui combine un abonnement de parcours sur le territoire français (de Delle à Belfort-Ville) et un abonnement Vagabond sur le territoire suisse (jusqu'aux frontières de la CTJU).
- 3.7.1.2 Pour les trajets entre Belfort et Delle, la tarification française TER Bourgogne-Franche-Comté s'applique.
- 3.7.1.3 Il existe des abonnements transfrontaliers mensuels et annuels pour les moins de 26 ans et les personnes âgées de 26 ans et plus.
- 3.7.1.4 Les abonnements transfrontaliers sont proposés uniquement en 2^e classe. L'utilisation de la 1^{re} classe sur la partie suisse nécessite un surclassement.

3.8 Abonnement personnel sans carte de base

- 3.8.1.1 Les touristes, migrants et autres cas particuliers peuvent bénéficier de ce titre de transport. La raison d'un séjour temporaire de courte durée ne permet souvent pas de procéder à la livraison pour cause d'adresse de domicile manquante. Pour ces cas particuliers, un format papier est disponible

3.9 Abonnements modulables

- 3.9.1.1 Les pendulaires qui voyagent entre deux communautés tarifaires ou en dehors de celle où ils résident ont la possibilité de combiner sur un même abonnement un parcours et des zones d'une ou plusieurs communautés tarifaires.
- 3.9.1.2 Seules les zones Vagabond 10 et/ou 20 peuvent être intégrées à un abonnement modulable.
- 3.9.1.3 Pour de plus amples informations, voir les dispositions du T657.

4 Titres de transports forfaitaires, SD et réductions

4.1 Enfants, militaires et animaux

4.1.1 Enfants

4.1.1.1 Voir les dispositions du T600, chiffre 2.

4.1.2 Carte Junior / carte Enfant accompagné

4.1.2.1 Voir les dispositions du T600.3.

4.1.3 Militaires - Protection civile - Service civil

4.1.3.1 Voir les dispositions des P520.

4.1.4 Chiens et petits animaux

4.1.4.1 Voir les dispositions du T600, chiffre 8.

4.1.4.2 Les chiens d'utilité (chiens d'aveugle, de catastrophe, etc.) sont transportés gratuitement en 1^{re} et 2^e classe. Les dispositions complémentaires figurent dans le T600, chiffre 10.5 ss.

4.2 AG

4.2.1.1 L'abonnement général selon T654 donne droit au libre parcours sur l'ensemble de la région communautaire.

4.2.1.2 selon T654 donne le droit d'acheter des titres de transport individuels à prix réduit.

4.3 Abonnement seven25

4.3.1.1 Abonnement seven25 selon T654 donne droit à un nombre illimité de courses en 2^e classe sur les transports selon horaire entre 19h00 et 5h00.

4.4 Autres titres de transport forfaitaires

4.4.1.1 Les autres titres de transport forfaitaires (p. ex. Swiss Travel Pass, Eurail Pass) sont valables dans la région communautaire sur les lignes des ET qui les reconnaissent. Les champs d'application précis figurent dans les tarifs correspondants.

4.5 Facilités accordées aux voyageurs avec handicap

4.5.1.1 Les voyageurs avec handicap résidant en Suisse et possédant une carte de légitimation pour voyageurs souffrant d'un handicap peuvent bénéficier des facilités de voyage selon T600, chiffre 10, s'ils dépendent d'une personne accompagnante et/ou d'un chien d'aveugle.

5 Titres de transports spéciaux

5.1 Jura-Pass

- 5.1.1.1 Le Jura-Pass est une offre valable durant toute une année civile, donnant droit au libre accès aux transports publics sur l'ensemble du périmètre de la CTJU, ainsi que sur la ligne 236 des CJ de La Large-Journée jusqu'à La Chaux-de-Fonds.
- 5.1.1.2 Le Jura-Pass n'est pas valable sur les courses Publicar et spéciales.
- 5.1.1.3 Le Jura-Pass est un titre de transport individuel, intransmissible et valable pour le transport d'une personne physique. Un seul Jura-Pass est émis par client, il est nominatif et donne droit uniquement au voyage en 2^e classe. En cas d'utilisation de la 1^{re} classe, un surclassement doit être acheté.
- 5.1.1.4 Le Jura-Pass est distribué exclusivement aux hôtes des établissements hôteliers et parahôteliers situés sur le périmètre de la CTJU. Les enfants reçoivent également un Jura-Pass.
- 5.1.1.5 Le Jura-Pass n'est pas valable pour les animaux de compagnie et les vélos. Il n'est pas cumulable avec d'autres offres touristiques des ET affiliées à la CTJU.

6 Vélos, bagages, contrôles, irrégularités

6.1 Chargement des vélos par les voyageurs

- 6.1.1.1 Un titre de transport à prix réduit est nécessaire pour le chargement de vélos par les voyageurs. Une carte journalière nationale pour vélo est disponible au prix de CHF 14.00.
- 6.1.1.2 Le T600, chiffre 1, indique les entreprises comprises dans le chargement de vélos par les voyageurs ; le chiffre 7.2 indique quant à lui celles qui appliquent des dispositions particulières.
- 6.1.1.3 Pour plus d'informations concernant le chargement de vélos par les voyageurs, voir T600, chiffre 7.

6.2 Bagages

6.2.1 Bagages à main, poussettes, fauteuils roulants

- 6.2.1.1 Le transport des bagages à main et des poussettes accompagnées est gratuit. Un fauteuil roulant pour handicapé est transporté gratuitement, pour autant que son utilisateur ou son utilisatrice voyage avec. Les détails sont définis dans le T600, chiffre 6.

6.2.2 Bagages accompagnés

- 6.2.2.1 Pour le transport des bagages accompagnés confiés aux ET, les dispositions du T602 s'appliquent.

6.3 Contrôle des titres de transport

- 6.3.1.1 Les titres de transport doivent être présentés spontanément et ouverts ou être remis pour examen au personnel chargé du contrôle.
- 6.3.1.2 Les détails concernant les voyageurs sans titre de transport valable sont définis dans le T600, chiffre 12.

6.4 Irrégularités

- 6.4.1.1 Les détails concernant les abus et falsifications sont définis dans le T600, chiffre 12.

7 Plans des zones

7.1 Plan de l'ensemble du périmètre Vagabond



8 Prix, taxes, suppléments

8.1 Base de la formation des prix

8.1.1 Abonnements

Abonnement	Adulte	Enfan, Jeune, Chien
Abo mensuel	<u>2^e classe</u> Prix de base	<u>2^e classe</u> Prix de base adulte x 0,75. Arrondi au franc supérieur
	<u>1^{re} classe</u> Prix de base x 1,70 Arrondi au franc supérieur	<u>1^{re} classe</u> Pas d'offre
Abo annuel	Prix de l'abonnement mensuel adulte de 1 ^{re} ou de 2 ^e classe x 9	Prix de l'abonnement mensuel enfant/jeune de 2 ^e classe x 9

8.2 Abonnements Vagabond

8.2.1 Abonnements mensuels

Nombre de zones	Adulte 2 ^e classe	Adulte 1 ^{re} classe	Enfant/Jeune 2 ^e classe
1	67.00	114.00	51.00
2	72.00	123.00	55.00
3	104.00	177.00	78.00
4	137.00	233.00	103.00
5 et +	167.00	284.00	126.00

8.2.2 Abonnements annuels

Nombre de zones	Adulte 2 ^e classe	Adulte 1 ^{re} classe	Enfant/Jeune 2 ^e classe
1	603.00	1'026.00	459.00
2	648.00	1'107.00	495.00
3	936.00	1'593.00	702.00
4	1'233.00	2'097.00	927.00
5 et +	1'503.00	2'556.00	1'134.00

8.3 Abonnements transfrontaliers TER BFC

8.3.1 Abonnements mensuels Jeunes (moins de 26 ans)

	Vagabond				
	1 zone	2 zones	3 zones	4 zones	Toutes zones
Joncherey	71.00	75.00	96.00	118.00	139.00
Grandvillars	71.00	75.00	96.00	118.00	139.00
Morvillars	75.00	79.00	100.00	122.00	143.00
Meroux	87.00	91.00	112.00	134.00	155.00
Danjoutin	101.00	105.00	126.00	148.00	169.00
Belfort	105.00	109.00	130.00	152.00	173.00

8.3.2 Abonnements mensuels Adulte (26 ans et plus)

	Vagabond				
	1 zone	2 zones	3 zones	4 zones	Toutes zones
Joncherey	102.00	106.00	135.00	165.00	192.00
Grandvillars	102.00	106.00	135.00	165.00	192.00
Morvillars	102.00	106.00	135.00	165.00	192.00
Meroux	102.00	106.00	135.00	165.00	192.00
Danjoutin	116.00	120.00	149.00	179.00	206.00
Belfort	120.00	124.00	153.00	183.00	210.00

8.3.3 Abonnements annuels Jeunes (moins de 26 ans)

	Vagabond				
	1 zone	2 zones	3 zones	4 zones	Toutes zones
Joncherey	677.00	713.00	902.00	1'100.00	1'289.00
Grandvillars	677.00	713.00	902.00	1'100.00	1'289.00
Morvillars	719.00	755.00	944.00	1'142.00	1'331.00
Meroux	845.00	881.00	1'070.00	1'286.00	1'457.00
Danjoutin	992.00	1'028.00	1'217.00	1'415.00	1'604.00
Belfort	1'034.00	1'070.00	1'259.00	1'457.00	1'646.00

8.3.4 Abonnements annuels Adultes (26 ans et plus)

	Vagabond				
	1 zone	2 zones	3 zones	4 zones	Toutes zones
Joncherey	980.00	1'016.00	1'277.00	1'547.00	1'790.00
Grandvillars	980.00	1'016.00	1'277.00	1'547.00	1'790.00
Morvillars	980.00	1'016.00	1'277.00	1'547.00	1'790.00
Meroux	980.00	1'016.00	1'277.00	1'547.00	1'790.00

Danjoutin	1'127.00	1'163.00	1'424.00	1'694.00	1'937.00
Belfort	1'169.00	1'205.00	1'466.00	1'736.00	1'979.00

8.4 Franchises et suppléments

- 8.4.1.1 Franchise de remplacement d'un abo ou d'une carte SwissPass CHF 30.00
- 8.4.1.2 Franchise normale de remboursement CHF 20.00
(en déduction du montant brut à rembourser)
- 8.4.1.3 Franchise réduite de remboursement CHF 10.00
(Lorsqu'un titre de transport est rendu avant le premier jour de validité ou qu'il est possible d'exclure toute utilisation entre le moment d'achat et de la restitution.)
- 8.4.1.4 La franchise de traitement est déduite
- Pour le remboursement des titres de transport achetés en lieu et place d'un abonnement Vagabond, d'un abonnement de parcours, d'un AG ou d'un ADT, ainsi que d'une carte Voie 7, d'une carte Junior/Enfant accompagné ou d'un ordre de marche oublié ou perdu ;
 - Des titulaires d'un abonnement Vagabond oublié au moment du contrôle CHF 5.00
- 8.4.1.5 Abonnement personnel non présenté dans le délai imparti CHF 30.00
(Dans le cas d'un RogF)
- 8.4.1.6 Les voyageurs sans titre de transport valable (RogF) et les voyageurs avec titre de transport partiellement valable (RemitF) doivent payer un supplément en plus du forfait prix voyage :

Voir T600 chiffre 12	Supplément 1 ^{er} cas	Supplément 2 ^e cas	Supplément 3 ^e cas	Forfait prix voyage
RemitF	CHF 70.00	CHF 110.00	CHF 140.00	+ CHF 5.00
RogF	CHF 90.00	CHF 130.00	CHF 160.00	+ CHF 10.00

- 8.4.1.7 Si le prix de transport et/ou le supplément n'est pas payé dans le moyen de transport, l'ET peut facturer des frais de traitement en sus.
- 8.4.1.8 Frais supplémentaires
- Abus et fausse déclaration d'identité, d'adresse, etc. CHF 100.00
 - Falsification de titres de transport CHF 200.00

9 Annexes

9.1 Annexe 1 : Points d'arrêts des entreprises de transport

POINTS D'ARRET	ZON E	ETC			
A					
Alle	20	PAG	Bassecourt, Pâquerettes	11	PAG
Alle	20	CJ	Bassecourt, rue du Nord	11	PAG
Alle, centre sportif / loisirs	20	PAG	Bassecourt, Stade	11	PAG
Alle, poste/gare	20	PAG	Bassecourt, Vieux-Moulin	11	PAG
Alle, rue de l'église	20	PAG	Bellelay, Le Domaine	40	PAG
Alle, zone industrielle	20	PAG	Bellelay, poste	40	PAG
Asuel, école	24	PAG	Bellelay, Route de Moron	40	PAG
Asuel, La Malcôte	24	PAG	Belprahon, Amatennes	15	PAG
Asuel, Maison communale	24	PAG	Belprahon, Croix-Fédérale	15	PAG
B			Berlincourt	11	PAG
Bassecourt	11	SBB	Beurnevésin, Couronne	23	PAG
Bassecourt	11	PAG	Beurnevésin, Le Péqui	23	PAG
Bassecourt, bif. sur Glovelier	11	PAG	Beurnevésin, poste	23	PAG
Bassecourt, Centre commercial	11	PAG	Boécourt, bureau communal	11	PAG
Bassecourt, Claire-Fontaine	11	PAG	Boécourt, Chênois	11	PAG
Bassecourt, Colonel-Hoffmeyer	11	PAG	Boécourt, Chez le Minet	11	PAG
Bassecourt, Combe	11	PAG	Boécourt, collège	11	PAG
Bassecourt, école secondaire	11	PAG	Boécourt, Dos l'Essert	11	PAG
Bassecourt, EFEJ	11	PAG	Boécourt, La Monte	11	PAG
Bassecourt, Eglise	11	PAG	Boécourt, Pâquerettes	11	PAG
Bassecourt, Etangs	11	PAG	Bollement	40	CJ
Bassecourt, Fougères	11	PAG	Boncourt	22	SBB
Bassecourt, garage St-Hubert	11	PAG	Bonfol	23	CJ
Bassecourt, Halle des Fêtes	11	PAG	Bourrignon, bif. Bürgisberg	12	PAG
Bassecourt, Jura Centre	11	PAG	Bourrignon, haut du village	12	PAG
Bassecourt, Paddock	11	PAG	Bourrignon, Lotissement	12	PAG
			Bourrignon, poste	12	PAG
			Bourrignon, Pré Poussin	12	PAG
			Bressaucourt, aérodrome	20	PAG
			Bressaucourt, bas du village	20	PAG
			Bressaucourt, Les		
			Brussattes	20	PAG

Bressaucourt, poste	20	PAG	Courfaivre	11	SBB
Buix	22	SBB	Courfaivre	11	PAG
Bure, Buratte	22	PAG	Courfaivre, centre	11	PAG
Bure, haut du village	22	PAG	Courfaivre, centre sportif	11	PAG
Bure, Mairie	22	PAG	Courfaivre, rue du Chételay	11	PAG
C			Courfaivre, Tuilerie	11	PAG
Charmoille, anc. poste	24	PAG	Courgenay	20	SBB
Charmoille, douane	24	PAG	Courgenay, haut du village	20	PAG
Charmoille, place de l'école	24	PAG	Courgenay, Noires Terres	20	PAG
Charmoille, Près de l'Epine	24	PAG	Courgenay, Petite Gilberte	20	PAG
Charmoille, village	24	PAG	Courgenay, Pierre Percée	20	PAG
Châtillon JU, bas du village	10	PAG	Courgenay, zone industrielle	20	PAG
Châtillon JU, haut du village	10	PAG	Courrendlin, casino	10	PAG
Chevenez, Les Moissons	21	PAG	Courrendlin, centre	10	PAG
Chevenez, Paléo Jura	21	PAG	Courrendlin, écoles	10	PAG
Chevenez, place la Grangette	21	PAG	Courroux, Sous-Rosé	10	PAG
Chevenez, St-Maurice	21	PAG	Courroux, La Forge	10	PAG
Chez-le-Baron	30	PAG	Courroux, Les 3 Farine	10	PAG
Choindez, gare	14	PAG	Courroux, Birse	10	PAG
Choindez, La Charbonnière	14	PAG	Courtedoux, le Clôtre	20	PAG
Choindez, La Verrerie	14	PAG	Courtedoux, Place St. Martin	20	PAG
Coeuve, école	20	PAG	Courtemaîche	22	SBB
Coeuve, Le Crêt	20	PAG	Courtemaîche	22	PAG
Coeuve, rte de Porrentruy	20	PAG	Courtemaîche, centre	22	PAG
Combe-Tabellon	40	CJ	Courtemaîche, Pont de la Gare	22	PAG
Corban, bas du village	13	PAG	Courtemaîche, viaduc	22	PAG
Corban, place du 23 juin	13	PAG	Courtételle	10	SBB
Corban, Sous-Vassa	13	PAG	Courtételle	10	PAG
Cornol, bas du village	24	PAG	Courtételle, Avenir	10	PAG
Cornol, église	24	PAG	Courtételle, Courtemelon	10	PAG
Cornol, haut du village	24	PAG	Courtételle, Eglise	10	PAG
Courcelon	10	PAG	Courtételle, Forge	10	PAG
Courchapoix, bas du village	13	PAG	Courtételle, Moulin	10	PAG
Courchapoix, village	13	PAG	Courtételle, Sorne	10	PAG
Courchavon	20	SBB	Courtételle, St.-Maurice	10	PAG

D

Dampfreux, Le Coinat	23	PAG	Delémont, rue des Bordgeais	10	PAG
Dampfreux, Sous la Côte	23	PAG	Delémont, rue des Moissons	10	PAG
Damvant, église	21	PAG	Delémont, rue du Poujet	10	PAG
Delémont	10	SBB	Delémont, rue Meret-Oppenheim	10	PAG
Delémont	10	PAG	Delémont, rue St-Randoald	10	PAG
Delémont, Av. de la gare	10	PAG	Delémont, Rue St-Sébastien	10	PAG
Delémont, Bellerive	10	PAG	Delémont, Sainte-Catherine	10	PAG
Delémont, ch. du Puits	10	PAG	Delémont, Salle St-Georges	10	PAG
Delémont, Communance Sud	10	PAG	Delémont, Sous-le-Mexique	10	PAG
Delémont, Cras-des-Fourches	10	PAG	Delémont, Sports	10	PAG
Delémont, Eco Quartier	10	PAG	Delémont, Vieille Ville	10	PAG
Delémont, Emile-Boéchat	10	PAG	Delémont, Voirnet	10	PAG
Delémont, gare CFF sud	10	PAG	Delémont, Von Roll	10	PAG
Delémont, Giratoire Vorbourg	10	PAG	Delémont, zi Communance A16	10	PAG
Delémont, Hôpital	10	PAG	Delle	22	SBB
Delémont, Innodel	10	PAG	Delle-Frontière	22	SBB
Delémont, Jolimont	10	PAG	Develier, bas du village	10	PAG
Delémont, La Deute	10	PAG	Develier, Claude-Chappuis	12	PAG
Delémont, La Mandchourie	10	PAG	Develier, dessus	12	PAG
Delémont, La Promenade	10	PAG	Develier, Le Cerf	10	PAG
Delémont, Le Ticle	10	PAG	Develier, poste	10	PAG
Delémont, Lilas	10	PAG	Develier, Pré au Maire	10	PAG
Delémont, Morépont	10	PAG	Develier, St-Christophe	10	PAG
Delémont, Pont de Rossemaison	10	PAG	Develier, Sur Cré	10	PAG
Delémont, Pont La Blancherie	10	PAG	E		
Delémont, Pont RDU	10	PAG	Ederswiler, Jurastrasse	12	PAG
Delémont, Pré Mochel	10	PAG	Ederswiler, Pré Strayat	12	PAG
Delémont, Righi	10	PAG	Enson-la-Fin	40	PAG
Delémont, rte de Bâle	10	PAG	Epauvillers, bif. sur Le Péca	30	PAG
Delémont, rte de Courroux	10	PAG	Epauvillers, haut du village	30	PAG
Delémont, rue des Andains	10	PAG	Epauvillers, poste	30	PAG
			Epiquerez, Montbion	30	PAG
			Epiquerez, village	30	PAG

Eschert, Sous-la-Rive	15	PAG	Grandfontaine, bas du village	21	PAG
Eschert, village	15	PAG	Grandfontaine, bif. Roche d'Or	21	PAG
Essertfallon	30	PAG	Grandfontaine, haut du village	21	PAG
F			Grandfontaine, poste	21	PAG
Fahy, douane	22	PAG	Grandgourt	22	SBB
Fahy, église	22	PAG	Grandgourt	22	PAG
Fahy, poids public	22	PAG	Grandgourt, Pisciculture	22	PAG
Fontenais, les Rochets	20	PAG	L		
Fontenais, sur Les Rochets	20	PAG	La Chaux-des-Breuleux	41	CJ
Fontenais, place de la Fontaine	20	PAG	La Combe	41	CJ
Fornet-Dessous, bif. Pré-Piat	40	PAG	La Large-Journée	42	CJ
Fornet-Dessous, La Matenne	40	PAG	La Motte	30	PAG
Fornet-Dessous, village	40	PAG	Lajoux JU, Cras-des-Mottes	40	PAG
Fornet-Dessus, Dos des Laves	40	PAG	Lajoux JU, école	40	PAG
Fornet-Dessus, village	40	PAG	Lajoux JU, La Loge	40	PAG
Fregiécourt, école	24	PAG	Lajoux JU, laiterie	40	PAG
Fregiécourt, place La Baroche	24	PAG	Lajoux JU, Le Bois des Joux	40	PAG
G			Lajoux JU, Le Paigre	40	PAG
Glovelier	11	SBB	Lajoux JU, Les Vacheries	40	PAG
Glovelier	11	CJ	Lajoux JU, poste	40	PAG
Glovelier	11	PAG	Le Bémont	41	CJ
Glovelier, Croisée	11	PAG	Le Bémont JU, Grand-Creux	41	PAG
Glovelier, église	11	PAG	Le Bémont JU, village	41	PAG
Glovelier, La Morée	11	PAG	Le Boéchet	42	CJ
Glovelier, La Roche	40	PAG	Le Boéchet	42	PAG
Glovelier, ZAM/rte de Boécourt	11	PAG	Le Chésal	40	PAG
Glovelier, Croix des Longs-Prés	11	PAG	Le Creux-des-Biches	42	CJ
Goumois, Belfond	42	PAG	Le Noirmont	42	CJ
Goumois, douane	42	PAG	Le Noirmont	42	PAG
Goumois, Tournant Theusseret	42	PAG	Le Pied-d'Or	41	CJ
			Le Prédame	40	PAG
			Les Bois	42	CJ
			Les Bois, église	42	PAG

Les Breuleux	41	CJ			CJ
Les Breuleux	41	PAG	Les Reussilles, Le Saucy	41	Auto
Les Breuleux, bif. Les Cerneux	41	Auto	Les Reussilles, Le Saucy	41	PAG
Les Breuleux, bif. Les Cerneux	41	PAG	Les Reussilles, Les Gérinnes	41	PAG
		CJ	Les Reussilles, Sous-la-Sagne	41	PAG
Les Breuleux, est	41	Auto	Les Sairains	41	PAG
Les Breuleux, est	41	PAG	Lucelle	12	PAG
Les Breuleux, haut-du-village	41	PAG	Lugnez, Rauracienne	23	PAG
Les Breuleux, Le Roselet	41	PAG	Lugnez, Terrain de football	23	PAG
Les Breuleux-Eglise	41	CJ	Lugnez, Union	23	PAG
Les Cerlatez	41	PAG	M		
Les Emibois	42	CJ	Mervelier, Chapelle	13	PAG
Les Emibois	42	PAG	Mervelier, haut du Village	13	PAG
Les Emibois, école	42	PAG	Mervelier, poste	13	PAG
Les Emibois, village	42	PAG	Mervelier, Rue des Prés	13	PAG
Les Enfers, bif. Les Saignes	41	PAG	Mervelier, scierie	13	PAG
Les Enfers, restaurant	41	PAG	Mettembert, bas du village	12	PAG
Les Genevez JU, Cernil-Bousset	40	PAG	Mettembert, bif. sur Forme	12	PAG
Les Genevez JU, Les Vacheries	40	PAG	Mettembert, école	12	PAG
Les Genevez JU, poste	40	PAG	Miécourt	24	PAG
Les Genevez JU,bif.Prédame	40	PAG	Miécourt, école	24	PAG
Les Genevez JU,ch.Tramelan	40	PAG	Miserez-Dessus	24	PAG
Les Pommerats, bas du village	42	PAG	Montavon, La Védie	11	PAG
Les Pommerats, village	42	PAG	Montavon, village	11	PAG
Les Reussilles	41	CJ	Montenol, école	30	PAG
Les Reussilles	41	PAG	Montenol, Prés-de-Montenol	30	PAG
Les Reussilles, bif Montf.	41	PAG	Montenol, village	30	PAG
Les Reussilles, La Chaux	41	PAG	Montfaucon, bif. Les Enfers	41	PAG
Les Reussilles, Le Préparotte	41	PAG	Montfaucon, Péchillard	41	PAG
			Montfaucon, poste	41	PAG
			Montignez	22	PAG
			Montignez, bif. Grandgourt	22	PAG
			Montsevelier, poste	13	PAG
			Montsevelier, village	13	PAG

Mont-Tramelan, b. Les Breuleux	41	CJ Auto	O Ocourt	30	PAG
Mont-Tramelan, b. Les Breuleux	41	PAG	Ocourt, Moulin-du-Doubs	30	PAG
Mont-Tramelan, Ferme Houriet	41	CJ Auto	P Perrefitte, Blocs	15	PAG
Mont-Tramelan, La Paule	41	CJ Auto	Perrefitte, Les Rouges-Champs	15	PAG
Mont-Tramelan, scierie	41	CJ Auto	Perrefitte, poste	15	PAG
Mont-Tramelan, scierie	41	PAG	Plain-Fahyn	15	PAG
Moutier	15	SBB	Pleigne, bif. Bürgisberg	12	PAG
Moutier	15	PAG	Pleigne, Dvain L'heu	12	PAG
Moutier, Aux Laives	15	PAG	Pleigne, Place du 23-Juin	12	PAG
Moutier, Banque cantonale	15	PAG	Pleujouse, bas du village	24	PAG
Moutier, Chantemerle	15	PAG	Porrentruy	20	SBB
Moutier, Château	15	PAG	Porrentruy	20	CJ
Moutier, cimetièrre	15	PAG	Porrentruy	20	PAG
Moutier, Crèche	15	PAG	Porrentruy, avenue Cuenin	20	PAG
Moutier, Etoile	15	PAG	Porrentruy, Bacavoine	20	PAG
Moutier, Hôpital	15	PAG	Porrentruy, Belle-Croix	20	PAG
Moutier, Hôtel de Ville	15	PAG	Porrentruy, bif. de Beaupré	20	PAG
Moutier, La Foule	15	PAG	Porrentruy, Château	20	PAG
Moutier, Les Fauvettes	15	PAG	Porrentruy, Collège Thurmann	20	PAG
Moutier, Neusté	15	PAG	Porrentruy, Etang Corbat	20	PAG
Moutier, patinoire	15	PAG	Porrentruy, Fbg St.Germain	20	PAG
Moutier, Petite-Fin	15	PAG	Porrentruy, Haut de la Presse	20	PAG
Moutier, Place du Marché	15	PAG	Porrentruy, Haute-Fin	20	PAG
Moutier, Rue de Soleure	15	PAG	Porrentruy, Hôpital entrée	20	PAG
Moutier, Suisse Est	15	PAG	Porrentruy, JURASSICA Museum	20	PAG
Movelier, haut du village	12	PAG	Porrentruy, les Rochattes	20	PAG
Movelier, place du 23 Juin	12	PAG	Porrentruy, les Tilleuls	20	PAG
Movelier, poste	12	PAG	Porrentruy, Minoux	20	PAG
Movelier,Pl. de la Distillerie	12	PAG	Porrentruy, Mont Terri	20	PAG
Muriaux	42	CJ	Porrentruy, Ô Vergers		
Muriaux	42	PAG	d'Ajoie	20	PAG

Porrentruy, Patinoire	20	PAG	Rossemaison, école/poste	10	PAG
Porrentruy, Petite Promenade	20	PAG	Rossemaison, haut du village	10	PAG
Porrentruy, Planchettes	20	PAG	Rossemaison, Les Quatre-Vents	10	PAG
Porrentruy, Rasse	20	PAG			
Porrentruy, Roche-de-Mars	20	PAG	S		
Porrentruy, route Bressaucourt	20	PAG	Saignelégier	41	CJ
Porrentruy, Rte de Belfort	20	PAG	Saignelégier	41	PAG
Porrentruy, Rte de Courgenay	20	PAG	Saignelégier, Bellevue	41	PAG
Porrentruy, rue de l'Oiselier	20	PAG	Saignelégier, Brasserie	41	PAG
Porrentruy, Rue Merguin	20	PAG	Saignelégier, Centre Loisirs	41	PAG
Porrentruy, Sous-Bellevue	20	PAG	Saignelégier, gare	41	PAG
Porrentruy, St-Michel	20	PAG	Saignelégier, La Neuvevie	41	PAG
Porrentruy, St-Paul	20	PAG	Saignelégier, La Theurre	41	PAG
Porrentruy, Tarascon	20	PAG	Saignelégier, Le Graiteux	41	PAG
Porrentruy, Varandin	20	PAG	Saignelégier, Moulin de Gruère	41	PAG
Porrentruy, Vauches/Perche	20	PAG	Saignelégier, Pâquier	41	PAG
Porrentruy, ville	20	PAG	Saignelégier, Rouges-Terres	41	PAG
Porrentruy, Voyeboeuf	20	PAG	Saignelégier, Rte de France	41	PAG
Pré-Petitjean	41	CJ	Saignelégier, voirie	41	PAG
R			Saulcy, bif. La Racine	40	PAG
Rebeuvelier, poste	14	PAG	Saulcy, Bonembez	40	PAG
Rebeuvelier, Rest. du Moulin	14	PAG	Saulcy, village	40	PAG
Réclère, Les Grottes	21	PAG	Sceut, poste	40	PAG
Réclère, village	21	PAG	Séprais	11	PAG
Recolaine, Es Montes	10	PAG	Séprais, bas du village	11	PAG
Recolaine, La Filature	10	PAG	Soubey, Chercenay	30	PAG
Recolaine, Pont de Cran	13	PAG	Soubey, restaurant Relais	30	PAG
Roches BE, Cheval blanc	15	PAG	Soubey, village	30	PAG
Rocourt	21	PAG	Soulce, milieu du village	11	PAG
Roggenburg, Dorf	12	PAG	Soulce, poste	11	PAG
Roggenburg, Missionskreuz	12	PAG	Soyhières, La Combe	10	PAG
Rossemaison, bas du village	10	PAG	Soyhières, place de la Liberté	10	PAG
Rossemaison, Copas de sel	10	PAG	Soyhières, Rue de la Réselle	10	PAG
			St-Brais, Le Cerneux-Bénat	40	PAG

St-Brais, Le Péquie	40	PAG	Vermes, école	13	PAG
St-Brais, village	40	PAG	Vicques, bas du village	10	PAG
St-Ursanne	30	SBB	Vicques, Cras de la Velle	10	PAG
St-Ursanne	30	PAG	Vicques, poste	10	PAG
St-Ursanne, Bellefontaine	30	PAG	Villars-sur-Fontenais	20	PAG
St-Ursanne, bif. sur Seleute	30	PAG			
St-Ursanne, Chamsat	30	PAG			
St-Ursanne, Le Tillot	30	PAG			
St-Ursanne, l'écluse	30	PAG			
St-Ursanne, Lorette	30	PAG			
St-Ursanne, Pont St-Jean/ville	30	PAG			
St-Ursanne, porte St-Pierre	30	PAG			

T

Tramelan	41	CJ
Tramelan	41	PAG
Tramelan, Chalet	41	PAG
		CJ
Tramelan, Chalet CJ	41	Auto
		CJ
Tramelan, Dessous	41	Auto
Tramelan, Dessous	41	PAG
		CJ
Tramelan, garage CJ	41	Auto
Tramelan, place du Marché	41	PAG
Tramelan, place du Marché		CJ
CJ	41	Auto
Tramelan-Chalet	41	CJ
Tramelan-Dessous	41	CJ

U

Undervelier, Corfontaine	11	PAG
Undervelier, Forges	11	PAG
Undervelier, Halle des fêtes	11	PAG
Undervelier, poste	11	PAG

V

Vendlincourt	23	CJ
Vermes, bif. Tiergarten	13	PAG

Abréviations des ET

PAG : CarPostal / MobiJu

SBB : CFF Chemins de fer fédéraux

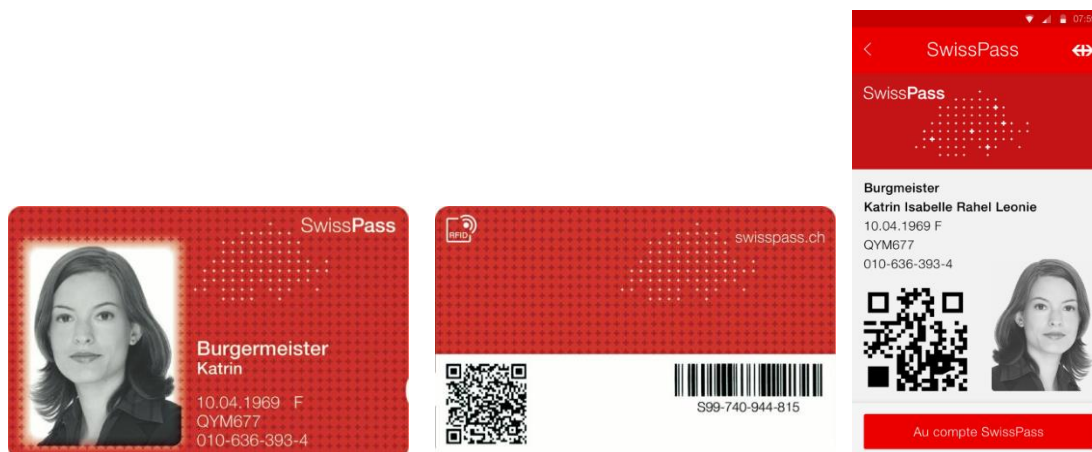
CJ : Chemins de fer du Jura

CJ Auto : Chemins de fer du Jura, division bus

9.2 Annexe 2 : Modèles de titres de transport

9.2.1 Abonnements Vagabond – JobAbo annuel - Abonnements modulables

9.2.1.1 Support SwissPass



9.2.2 Abonnement personnel sans carte de base

The image shows a screenshot of a SwissPass ticket and a list of key features for a personal subscription without a base card.

Ticket Information:

- A-Valle
- Ne pas transmissible
- Abonnement mensuel
- 06.09.2018
- 05.09.2019
- Zonen 510 520 522
- Muster Moritz
- Geb.-Datum: 20.03.1948
- Kunden-Nr.: 018-770-905-1
- 2. Kl. Erwachsene
- CHF 1350.00
- 17.11.2009
- Artikel-Nr.: 74049
- 299 36838470 06001043
- 14527 4411 7 724 9807 088 549

Key Features:

- Pas de numéro de carte de base
- Nom Prénom du voyageur
- Date de naissance du voyageur
- Numéro CKM du voyageur
- Distribution sur papier sécurisé
- À moyen terme :
Impression d'un élément de commande électronique

IMPORTANT : Le voyageur doit être inscrit à NOVA-GP. Non compatible hors ligne avec NOVA

9.2.3 JobAbo mensuel (abonnement test)

COMMUNAUTE TARIFAIRE
JURASSIENNE

NON TRANSMISSIBLE **BBP123**

JOBABO VAGABOND
Abonnement test

01.11.2018
30.11.2018

ZONES **20 30 40**

(2.) (ABO)
NO CLIENT:005-863-488-0 NO ABO:95634369
NO ARTICLE:013625

2 .CL. ADULTES
101 000405 01110721 CHF 52.00
07815 INCL.07.70% TVA/SBB

COMMUNAUTE TARIFAIRE
JURASSIENNE

NON TRANSMISSIBLE **BBP123**

JOBABO VAGABOND
Abonnement test

01.11.2018
30.11.2018

ZONES **10 11 14 15**

(1.) (ABO)
NO CLIENT:005-863-488-0 NO ABO:95634364
NO ARTICLE:013625

1 .CL. ADULTES
101 000404 01110720 CHF 117.00
07815 INCL.07.70% TVA/SBB

COMMUNAUTE TARIFAIRE
JURASSIENNE

NON TRANSMISSIBLE **BBP741**

JOBABO VAGABOND
Abonnement test

01.11.2018
30.11.2018

ZONES **20 22**

(2.) (ABO) (1/2)
NO CLIENT:072-449-016-8 NO ABO:95634380
NO ARTICLE:013626

2 .CL. JUNIOR
101 000406 01110722 CHF 28.00
07815 INCL.07.70% TVA/SBB

9.2.4 Abonnements transfrontaliers TER BFC

9.2.4.1 Abonnement mensuel jeunes - adultes

VAGABOND/TER BFC
NON TRANSMISSIBLE **BBP654**

ABONNEMENT
MENSUEL

09.12.2018
08.01.2019

VAGABOND TOUTES ZONES
DANJOUTIN

VIA DELLE - TER BFC

(2.) (ABO) (241)
NO CLIENT:010-654-914-3 NO ABO:96014290
NO ARTICLE:013658

2 .CL. JEUNES -26
102 000013 01120823 CHF 169.00
07118 INCL.07.70% TVA/CFF

VAGABOND/TER BFC
NON TRANSMISSIBLE **BBP123**

ABONNEMENT
MENSUEL

09.12.2018
08.01.2019

BONFOL (ZONES 20 22 23)
MORVILLARS

VIA DELLE - TER BFC

(2.) (ABO) (141)
NO CLIENT:005-863-488-0 NO ABO:96014255
NO ARTICLE:013657

2 .CL. ADULTES 26+
102 000003 01120818 CHF 135.00
07118 INCL.07.70% TVA/CFF

9.2.4.2 Abonnement annuel jeunes - adultes

VAGABOND/TER BFC
NICHT ÜBERTRAGBAR **BBP654**

**ABONNEMENT
ANNUEL**

**12.12.2018
11.12.2019**

**BONFOL (ZONES 20 22 23)
MORVILLARS**

VIA DELLE - TER BFC

(2.) (ABO) (240)
KUNDEN-NR:010-654-914-3 ABO-NR:96134616
ARTIKEL-NR:013660

2 .KL. JEUNES -26
102 000008 01120735 CHF 934.00
07117 INKL.07.70% MWST/SBB

VAGABOND/TER BFC
NICHT ÜBERTRAGBAR **BBP123**

**ABONNEMENT
ANNUEL**

**09.12.2018
08.12.2019**

**PORRENTROY (Z 20 22)
JONCHEREY**

VIA DELLE - TER BFC

(2.) (ABO) (140)
KUNDEN-NR:005-863-488-0 ABO-NR:96134582
ARTIKEL-NR:013659

2 .KL. ADULTES 26+
102 000005 01120732 CHF 1015.00
07117 INKL.07.70% MWST/SBB

9.2.4.3 Carte de base – abonnement transfrontalier

**CARTE DE BASE
ECHEANCE : 08.12.2028**

QYM677



10.04.1969

**Burgermeister Katrin
20, avenue de la gare
2800 Delémont**

SIGNATURE:

9.2.5 Jura-Pass




PRÉNOM VORNAME		
NOM NAME		
VALABLE DU GÜLTIG VON	AU BIS	2022

Valable sur tout le périmètre Vagabond et sur la ligne CJ jusqu'à La Chaux-de-Fonds, 2^{ème} classe, carte personnelle non transmissible, valable seulement si dûment complétée, destinée aux clients d'établissements d'hébergement situés sur le territoire couvert par Vagabond. Carte valable (15 jours max) durant le séjour jusqu'à la fin des services de transport. Ne peut être ni remboursée, ni échangée. Sur demande, la présentation d'une pièce d'identité avec photo pourra être exigée.

Das Billett berechtigt Gäste von Beherbergungsbetrieben innerhalb der Vagabond-Zone zum Transport in der 2. Klasse aller öffentlichen Verkehrsmittel des gesamten Vagabond-Streckennetzes sowie auf der Strecke der CJ bis nach La Chaux-de-Fonds. Es ist nicht übertragbar, muss ordnungsgemäss ausgefüllt werden und ist während des Aufenthaltes (maximal 15 Tage) bis zum letzten Transportdienst gültig. Keine Rückerstattung und kein Umtausch möglich. Auf Verlangen ist die Vorlage eines Ausweises mit Foto erforderlich.

N° 00001 **(2.)(ABO)**

Timbre et signature / Stempel und Unterschrift:



JURA-CH
vagabond
SBB CFF FFS
MOBILSU

9.2.6 Abonnement chien

Communauté tarifaire jurassienne

Transmissible.

Vagabond Abonnement mensuel

15.08.2019
14.09.2019

Toutes les zones

Test Testuser
Date de naissance: 01.01.1980
No client: 034-753-008-1
2. Cl. Chien
CHF 126.00
(2.)(ABO)(241)
No article: 6515
299 86266436 15081540
19727 incl. 7.70% TVA/CFF BAR

0150_03_CA

9.3 Annexe 3 : Modèles « Voyages sans titre de transport valable »

9.3.1 Formule 7000 - manuel - électronique

Schweizerische Transportunternehmen Entreprises suisses de transport Imprese svizzere di trasporto				890601 2	
Reise ohne gültigen Fahrausweis. Voyage sans titre de transport valable. Viaggio senza titolo di trasporto valevole.					
<input type="checkbox"/> Frau / Madama / Signora <input type="checkbox"/> Herr / Monsieur / Signore			Fall Partie Parte 1 in dem intern interno		
Name Nom Cognome			Vorname Prénom Nome		
Geburtsdatum Date de naissance Data di nascita			Heimatort Lieu d'origine Luogo d'origine		Kanton Canton Cantone
Strasse und/Nr. Rue et no Via e n°					
PLZ NPA			Wohnort Domicile Domicilio		
<input type="checkbox"/> ID Ci		<input type="checkbox"/> Passport Passaporto		<input type="checkbox"/> Führerausweis Permis de conduire Licenza di conduire	
<input type="checkbox"/> Ausweiskarte Libretto per stranieri L		<input type="checkbox"/> Besuchskarte Carta da visita Data di base		<input type="checkbox"/> anderer Autre Altro	
Ausgestellt in Etabli Riscossuta			Assurance - Grundkartennummer No de livret ou carte de base N° del libretto o della carta base		
Unterschrift Mitarbeiter/in Signature de l'agent Firma dell'agente			Pars.-No. No pers. N° pers.		Depot/Station Dépôt/gare Deposito/stazione
Zug/Kurs train/cours Treno/corsa		Datum Date Data		Zeit Heure Ora	
Von De Da		Gültig bis Valable jusqu'à Valido fino a			
<input type="checkbox"/> 1. Klasse Classe Classe			<input type="checkbox"/> 2. Klasse Classe Classe		<input type="checkbox"/> → → <input type="checkbox"/> → → <input type="checkbox"/> gültig 1/2 Abz. vorlesen Abt. 1/2 valable présenter Abt. 1/2 valido esibire
Bemerkungen/Vorgewiesener Fahrausweis Observations/ titre de transport présenté Osservazioni/ titolo di trasporto esibito					
<input type="checkbox"/> Ohne gültigen Fahrausweis Sans titre de transport valable Senza titolo di trasporto valevole		<input type="checkbox"/> Nicht einwertig Non convertible		<input type="checkbox"/> Hund ohne Billett Chien sans billet	
<input type="checkbox"/> Teilgültiger Fahrausweis Titre de transport partiellement valable Titolo di trasporto parzialmente valido		<input type="checkbox"/> Ohne Zuschlag Sans supplément Senza supplemento		<input type="checkbox"/> Klassenwechsel Supplément Cambio classe	
<input type="checkbox"/> Falsche Kundenkarte Mauvais groupe de clients Gruppo clienti errato		<input type="checkbox"/> Falsches Verkehrsmittel Mauvais moyen de transport Mezzo di trasporto errato		<input type="checkbox"/> Streckenwechsel Changement de parcours Cambiamento di percorso	
Abz. von/wogegen Abt. contre Abz. dimenigato		<input type="checkbox"/> GA AG		<input type="checkbox"/> 1/2 Abz. Abt. 1/2	
<input type="checkbox"/> Differenz Grundkarte Différence carte de base No. Differenza carta base		<input type="checkbox"/> Abz. No. No. Abt.		<input type="checkbox"/> Andere Autre	
<input type="checkbox"/> Abz. eingezogen Abt. rentrée Abz. dinisco		<input type="checkbox"/> Mehrbrauch Abitur Abitur		<input type="checkbox"/> Falschung Falsification Falsificazione	
Adressnachforschung in Münster Temps de recherche de l'adresse au minimum Ricerca d'indirizzo in minimo		<input type="checkbox"/> Mehrfachnutzung Moyens de paiement Ricevute multiple		<input type="checkbox"/> Adressnachforschung/Div./Anzahlung Recherche d'adresse/Div./Acompte Ricerca d'indirizzo/Div./Acconto	
<input type="checkbox"/> Bahnpost/Standard Gare/Emplacement Stazione/Posto		<input type="checkbox"/> Billettautomat defekt Distributeur de billets défectueux Distributore di biglietti difettoso		<input type="checkbox"/> Entwurfer defekt Ouvrier défectueux Operatore difettoso	
* In Wiederholungsfall kann sich dieser Betrag erhöhen. * En cas de récidive le montant peut être plus élevé. * In caso di recidiva questo importo potrà essere aumentato.					
Bitte Rückseite beachten / Veuillez consulter le verso / Si prega di prendere nota quanto riportato sul retropasso!					
Die Richtigkeit der Angaben bestätigt/Uneachtheit des Réservierten Confirme l'exactitude des indications/signature du voyageur Confirma l'esattezza di quanto indicato/firma del viaggiatore					

Reise ohne gültigen Fahrausweis		SBB CFF FFS	
Personal			
ID: 11062013000012			
Herr			
Name: Tester			
Vorname: Hans			
Adresse: Bundesgasse 111			
PLZ/Ort: 3010 Bern			
Geburtsdatum: 01.01.1980			
Heimatort: Gurten BE			
Ausweisart: Pass			
Ausgestellt in: Worblaufen			
Ausweisnr.: 123456			
Datum: 12.06.2011		Zeit: 16:03	
Zug: 3163		2 Klasse	
Gültig bis: 17:03			
Strecke: BERN FELSENAU UNTERZOLLIKOFEN via: →			
in allen Zonen innerhalb Tarifverbund			
Pers.-Nr.: U135148			
Ursache: Ohne gültigen Faw			
CHF 100 00 (Fahrpreispauschale + Zuschlag)			
(im Wiederholungsfall kann sich dieser Betrag erhöhen)			
Die unterzeichnende Person bestätigt die Angaben			
X			
U135148	000000	12061605	
3163	INKL	8.0%	MWST/120951
(auf Fahrpreispauschale von CHF 10 00)			